



Extrait du Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

<https://pierrealainmillet.fr/Antenne-relais>

# Antenne relais

- DHD -

Date de mise en ligne : dimanche 8 février 2009

---

**Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés**

---

**Dans plusieurs conseils de quartiers, des habitants ont exprimés des interrogations sur l'installation d'antennes-relais des opérateurs de téléphonie mobile.**

**Dans deux quartiers, certains ont pris l'initiative de pétitions et de démarches pour obtenir l'interdiction de ces antennes.**

Les communes avaient auparavant le pouvoir d'autoriser une telle installation et les opérateurs devaient donc les déclarer. Mais une loi à donné toute liberté aux opérateurs et les installations récentes ne font l'objet d'aucune déclaration particulière en mairie, en dehors de l'obligation du permis de construire. Seul le propriétaire des lieux peut autoriser ou non l'installation.

Or, une commune ne peut refuser un permis de construire pour des raisons quelconques. Au contraire, la mairie doit seulement vérifier que le permis de construire respecte les règles d'urbanisme, et ne peut le refuser pour une autre raison.

Ces dernières années, plusieurs villes ont d'ailleurs tenté de s'opposer en justice à une installation et avaient toujours perdu. Cependant, pour la première fois, l'arrêt rendu le 4 février 2009 par la cour d'appel de Versailles, impose à Bouygues Telecom de démonter une antenne-relais située à proximité d'habitations à Tassin-la-Demi-Lune dans le Rhône.

Depuis les premiers courriers reçus, j'ai demandé au service municipal de l'environnement de préparer un dossier sur ce sujet, afin d'organiser une rencontre d'un groupe de travail du conseil citoyen du développement humain durable.

Voilà pour l'instant quelques idées pour lancer la discussion.

## Un effort nécessaire de connaissance des risques

Il faut prendre avec sérieux les craintes des habitants. Nous avons trop l'habitude de voir de grands groupes privés réaliser les profits maximum au mépris de la vie humaine, que ce soit avec l'amiante ou le sang contaminé, pour être naïf en écoutant les déclarations rassurantes des opérateurs.

Nous savons tous que la téléphonie mobile a été développé pour déréglementer la téléphonie et mettre en cause le service public. Les gouvernements successifs ont organisé un formidable hold-up, les retraités payant sans le vouloir le téléphone mobile de leurs petits-enfants, faisant exploser la dépense de téléphone des familles, pendant que le marketing publicitaire nous faisait rêver un nouveau monde la communication.

Mais, nous sommes aussi (presque) tous des usagers du téléphone mobile, qui répond désormais à un véritable besoin social, même s'il faut comme toute technique en maîtriser les excès... Et nous savons aussi que des craintes ne font pas des preuves, et qu'au début de l'aventure du train, des scientifiques alertaient dans la presse sur les risques pour la santé de la vitesse au delà de 50 km/h...

Pour ne tomber ni dans la naïveté, ni dans le fantasme, il faut partager un réel effort de connaissance, pour prendre des décisions qui ne soient pas le jouet des modes médiatiques.

- ▶ quelles sont les énergies rayonnées par les antennes relais et comment les comparer avec d'autres sources d'ondes ?
- ▶ quelle différence entre une onde pour la téléphonie et une onde pour la radio. Les émetteurs de radio sont beaucoup plus puissants que les émetteurs GSM, mais il y en a beaucoup moins. Nous vivons avec les ondes radio depuis longtemps sans remarques ?
- ▶ nous avons déjà dans Vénissieux Sud une ligne à haute tension qui produit des ondes électromagnétiques ? Quelles sont les plus fortes énergies diffusées dans les quartiers concernés ?
- ▶ des témoignages d'habitants dans différentes villes indiquent des conséquences sur la santé. Pourtant aucune étude épidémiologique globale ne donne pour l'instant de résultat scientifiquement partagé. Pourquoi ?

Les réponses "scientifiques" ou "d'expertises" restent contradictoires. Les associations qui dénoncent les risques des antennes relais mettent en avant souvent les mêmes experts. Les réponses officielles sont aussi argumentées avec des expertises souvent liées aux opérateurs.

Une démarche scientifique suppose de mettre sur la table les faits, les résultats d'expérience, et de permettre à un grand nombre de scientifiques de comparer les résultats, de refaire les tests, pour arriver à un "consensus" scientifique. Cela suppose un travail sans pression économique ou médiatique. Le gouvernement doit favoriser en urgence toutes les études indépendantes, publiques, contradictoires et rendre public la totalité des résultats pour permettre les analyses contradictoires.

C'est d'ailleurs ce que demande l'académie de médecine dans un communiqué de juin 2008.

L'Académie de médecine recommande :

- ▶ d'évaluer sérieusement les risques régulièrement évoqués, en privilégiant dans chaque cas une grande étude inattaquable sur sa méthodologie (ce qui n'est le cas ni d'Interphone ni du grand nombre d'études sur le même sujet qui l'ont précédée), plutôt que de nombreuses études de moindre envergure dotées de moyens et d'une puissance statistique insuffisants ;
- ▶ de privilégier les études de cohorte qui permettent une estimation beaucoup plus fiable des expositions et évitent les biais d'anamnèse entre les cas et les témoins ;
- ▶ de mettre systématiquement à la disposition de la communauté scientifique les données de base des études épidémiologiques, après un délai raisonnable pour ne pas priver ses auteurs de la priorité de leurs publications, afin de pouvoir faire l'analyse pertinente de leur fiabilité.

Pour l'instant, il faut regarder les positions scientifiques dans leur diversité. Mais ce qui est sûr, c'est que l'avis le plus "mesuré" confirme au minimum qu'il faut étudier le sujet, donc que l'inquiétude a une légitimité.

- ▶ L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail a rappelé, dans un communiqué diffusé en juin 2008, ses recommandations en matière de téléphonie mobile. Elle reconnaît *"la persistance d'un doute sérieux quant à la possibilité d'effets sanitaires associés à l'exposition directe du crâne aux champs des téléphones mobiles"* et rappelle avoir "recommandé la mise en oeuvre du principe de précaution" selon diverses modalités (information du public, comportement à adopter...).
- ▶ Dans son avis 2009 sur les effets sanitaires de l'exposition aux champs électromagnétiques, le Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (SCENIHR) dit : *"S'agissant des risques de cancer, en*

*partant de trois sources de résultats (études épidémiologiques, animales et in vitro), les experts du SCENIHR concluent qu'une augmentation du risque de cancer dû à l'exposition aux radiofréquences est improbable chez l'homme. Ils recommandent cependant la poursuite des recherches afin de vérifier si une exposition longue (bien au-delà de dix ans) pourrait présenter un risque de cancer".*

## Retrouver une maîtrise publique des réseaux de télécommunications

Un fois les risques clairement mesurés, des règles strictes doivent être définies et les conditions techniques de réalisation des réseaux revues. IL n'y a certainement pas qu'une seule manière de faire un réseau de téléphonie mobile.

- ▶ Quelle différence entre plusieurs petites antennes et une plus puissante ?
- ▶ Quelle différence entre les fréquences des réseaux 900, 1800...
- ▶ Quelle densité nécessaire pour avoir des emplacements éloignés des habitations ?
- ▶ ...

La ville de Vénissieux n'a pas connaissance directement du réseau existant sur la commune, mais l'agence nationale des fréquences radio a créé un site internet où chacun peut consulter la carte des antennes de sa ville, et de nombreuses mesures de fréquences dans son quartier.

[<a href="sites/pierrealainmillet.fr/IMG/png/carte\\_antenne\\_relais.png" type="image/png" title="">\[Carte des antennes relais de Vénissieux {PNG}\]](sites/pierrealainmillet.fr/IMG/png/carte_antenne_relais.png) carte des antennes relais de Vénissieux

## Définir une politique municipale avec le conseil citoyen

Je propose deux principes et une action de court terme pour une politique municipale sur les antennes relais

- ▶ **donner à tous le maximum d'informations pour connaître et comprendre**
- ▶ **exiger que la commune puisse définir des règles et agir pour faire évoluer la réglementation**
- ▶ **de manière pragmatique, tenter de négocier avec les opérateurs des aménagements sur les localisations et les puissances.**

Une rencontre sur ce sujet sera organisée prochainement... La date sera annoncée au prochain conseil citoyen du développement humain durable.